

## Principales raisons d'investir

- Fait appel à une stratégie de base « plus », qui consiste à investir dans diverses catégories de titres à revenu fixe non traditionnelles, pour offrir davantage de diversification et des rendements potentiels supérieurs.
- Utilisation : comme portefeuille de titres à revenu fixe de base qui investit dans des titres à revenu fixe du gouvernement et des sociétés du Canada, et qui dispose de la souplesse nécessaire pour détenir des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles et des créances étrangères.

## Objectif d'investissement

L'objectif de placement de l'OPC est de procurer un revenu stable aux investisseurs, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe.

## Stratégie de placement


Le gestionnaire de portefeuilles investit principalement dans des titres du gouvernement du Canada et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes de grande qualité dont la durée dépasse un an. L'OPC peut aussi investir dans des titres convertibles et des obligations à rendement élevé. Il peut investir jusqu'à 49 % environ de son actif (à la valeur au marché au moment de l'achat) dans des titres de sociétés étrangères (non canadiennes).

Le gestionnaire de portefeuilles recherche des titres émis par des gouvernements ou des sociétés qui, par le passé, ont donné droit à des intérêts et à des distributions, tout en s'assurant que cette situation peut se poursuivre pendant une période raisonnable et que le prix de ces titres est intéressant par rapport aux attentes en la matière.

**FUNDGRADE A+®**  
ATTEINT POUR L'ANNÉE 2024

Le 28 juin 2019, le Portefeuille de revenu fixe canadien Harmony a fusionné avec le Fonds de revenu fixe Plus AGF. Le 20 mai 2016, le Fonds d'obligations canadiennes AGF et le Fonds d'obligations inflation plus AGF ont fusionné avec le Fonds de revenu fixe Plus AGF. Ces fusions peuvent avoir eu une incidence importante sur le rendement du fonds. Le classement par quartile de Morningstar et la Cote globale attribuée par Morningstar TM sont propres à chaque série, étant donné que la date de début du rendement, de même que les caractéristiques relatives au rendement et aux frais varient d'une série à une autre. La Cote globale attribuée par Morningstar TM, qui mesure les rendements ajustés en fonction du risque, est obtenue à partir d'une moyenne pondérée des données de rendement associées aux classements sur des périodes de trois, cinq et dix ans (s'il y a lieu).

Source : Placements AGF, Morningstar. Ce document n'est pas complet sans les renseignements importants présentés à la fin. Veuillez consulter les définitions des termes, à la fin de la présentation.

Cote globale attribuée par Morningstar™ <sup>1</sup>	★★
Catégorie Morningstar	Revenu fixe de base plus canadien
Date de début du rendement (DDR)	30 novembre 1998
Actif net global du fonds	2 066,5 million(s) \$
RFG <sup>2</sup>	1,50 %
Ratio des frais d'opération	0,00 %
Profil de risque	
Indice de référence	Indice Bloomberg Canada Aggregate

<sup>1</sup> Comparaison avec 120 fonds dans la catégorie Revenu fixe de base plus canadien en date du 30 avril 2025

## Codes du fonds

Série	\$CAN
OPC	9413
F	9110
Q	1207
W	1407

## Distributions (Série OPC)

	2024	2023	2022
Montant \$/part	0,31	0,28	0,21
Fréquence mensuelle <sup>3</sup>	Dernier paiement: 30-04-2025 0,022 \$/part		

Consultez le site AGF.com pour les renseignements sur les distributions.

## Tranches de frais de gestion

	100 k\$- 250 k\$	250 k\$- 500 k\$	500 k\$- 1 M\$	1 M\$- 3 M\$	>3 M\$
Série Q	0,60	0,575	0,55	0,525	0,52
Série W	0,50	0,49	0,48	0,47	0,46

<sup>2</sup> RFG au 30 septembre 2024. PAGFI peut, à son entière discrétion, renoncer temporairement à un certain nombre ou à la totalité des frais liés au fonds, ce qui réduira le RFG. PAGFI peut mettre fin à une telle renonciation en tout temps et sans autre préavis.

<sup>3</sup> Cette distribution n'est pas garantie. Elle peut être rajustée périodiquement à la discrétion du gestionnaire du fonds et peut varier d'un versement à l'autre.

## Rendements composés nets (\$CAN) (%)

	1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	CDA	1 AN	2 ANS	3 ANS	5 ANS	10 ANS	DDR <sup>†</sup>
<b>Fonds</b>	-1,0	-0,6	1,4	0,7	7,4	3,5	2,7	0,1	1,0	3,3
<b>Classement par quartile Morningstar*</b>	3	4	4	3	4	4	4	3	4	-
<b>Nombre de fonds dans la catégorie</b>	126	126	126	126	125	124	120	102	66	-

<sup>†</sup> Depuis la date de début du rendement le 30 novembre 1998. Les rendements antérieurs ne constituent pas une indication des résultats futurs. Les taux de rendement sur plus d'un an ont été annualisés.

## Rendements annuels nets (\$CAN) (%)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
<b>Fonds</b>	3,9	6,4	-12,7	-3,1	10,1	5,8	0,0	1,2	0,3	1,2
<b>Classement par quartile Morningstar*</b>	3	3	4	3	1	3	4	3	4	3
<b>Nombre de fonds dans la catégorie</b>	522	516	526	517	518	552	510	582	570	567

Les rendements antérieurs ne constituent pas une indication des résultats futurs.

\*La catégorie d'actif Revenu fixe de base plus canadien au 30 avril 2025. La catégorie, les cotes ou le classement peuvent changer tous les mois. Les classements par quartile Morningstar sont calculés en date du 30 avril 2025. Ils sont calculés en fonction du rang centile du rendement global du fonds par rapport aux autres fonds de la catégorie Morningstar Revenu fixe de base plus canadien. Les rangs centiles sont ensuite répartis par quartiles : 1) de 1 à 25; 2) de 26 à 50; 3) de 51 à 75; et 4) de 76 à 100 centiles.

## Les dix principaux titres (% de la valeur liquidative totale)

Nombre de titres : 247

Nom de la société	Pays	Pondération
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	Canada	6,44 %
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 01-12-2045	Canada	6,26 %
Gouvernement des États-Unis, 3,875 %, 15-08-2034	États-Unis	3,97 %
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-12-2034	Canada	3,95 %
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 01-09-2029	Canada	3,71 %
Province d'Ontario, 2,90 %, 02-12-2046	Canada	2,99 %
Gouvernement des États-Unis, 4,125 %, 15-08-2053	États-Unis	2,85 %
Province d'Ontario, 2,80 %, 02-06-2048	Canada	2,20 %
Gouvernement des États-Unis, obligation indexée à l'inflation, 0,50 %, 15-01-2028	États-Unis	1,89 %
CPPIB Capital Inc., 4,30 %, 02-06-2034	Canada	1,83 %
<b>Total</b>		<b>36,1 %</b>

## Répartition des titres de créance

	Portefeuille
Obligations cotées AAA	28,1 %
Obligations cotées AA	18,3 %
Obligations cotées A	13,1 %
Obligations cotées BBB	23,9 %
Obligations cotées BB	4,1 %
Obligations cotées B	2,1 %
Obligations cotées CCC ou moins	0,7 %
Trésorerie	4,4 %
Titres non cotés et autres	5,3 %

## Répartition des placements

	Portefeuille
Bons du Trésor canadien	20,4 %
Organismes publics/supranationaux	7,6 %
Bons de Trésors étrangers	9,6 %
Autorité locale	9,0 %
Obligations de sociétés de qualité	35,2 %
Actifs titrisés	0,1 %
Rendement élevé	6,1 %
Marchés émergents	0,6 %
Titres convertibles	4,3 %
Trésorerie	4,4 %
Autres	2,6 %

## Répartition sectorielle

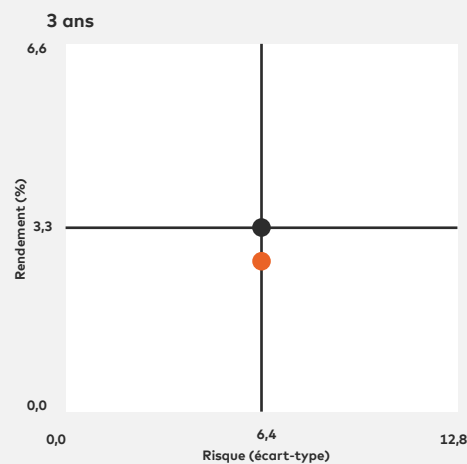
	Portefeuille
Institutions financières	15,9 %
Consommation cyclique	5,6 %
Énergie	5,2 %
Communications	4,1 %
Services aux collectivités	4,1 %
Transports	3,6 %
Technologies	2,4 %
Biens d'équipement	2,3 %
Consommation non cyclique	2,1 %
Industrie de base	2,0 %
Autres biens industriels	0,8 %

La répartition sectorielle est basée sur les participations dans des titres de sociétés, à l'intérieur du portefeuille.

## Répartition : Titres à revenu fixe

	Portefeuille
Titres de sociétés	47,7 %
Titres d'État	30,0 %
Titres d'entités liées à un organisme public	16,6 %
Actifs titrisés	0,1 %
Trésorerie	4,4 %
Autres	1,1 %

## Risque c. rendement



- Fonds de revenu fixe Plus AGF
- Fonds de la catégorie Revenu fixe de base plus canadien de Morningstar<sup>^</sup>

<sup>^</sup> Le rendement d'une catégorie Morningstar est calculé comme le rendement moyen d'un portefeuille comprenant toutes les séries de tous les fonds de la catégorie, à la fin de chaque mois.  
Source : Placements AGF, Morningstar. Ce document n'est pas complet sans les renseignements importants présentés à la fin. Veuillez consulter les définitions des termes, à la fin de la présentation.

## Répartition géographique

	Portefeuille
Canada	71,3 %
États-Unis	21,5 %
Trésorerie	4,4 %
Autres	2,8 %

## Pondérations des devises

	Portefeuille
Dollar canadien	97,3 %
Dollar américain	2,6 %
Autres	0,1 %

## Caractéristiques du portefeuille

	Portefeuille
Fréquence des paiements	Mensuelle
Distribution pour la série - sur douze mois	2,80 %
Rendement*	4,0 %
Durée moyenne jusqu'à l'échéance	10,4
Duration modifiée	7,5
Moyenne de la qualité de crédit	A
Rotation	58,6 %

## Caractéristiques de risque

(annualisées sur 3 et 5 ans)

Portefeuille	3 ans	5 ans
Écart-type	6,4 %	6,1 %
Ratio de Sharpe	-0,20	-0,38
Bêta	1,00	1,01
Indicateur de déviation	1,1 %	1,2 %
Ratio d'encaissement des hausses	98,8 %	104,7 %
Ratio d'encaissement des baisses	106,5 %	101,1 %

Catégorie Revenu fixe de base plus canadien de Morningstar <sup>^</sup>	3 ans	5 ans
Écart-type	6,0 %	5,7 %
Ratio de Sharpe	-0,09	-0,30
Bêta	0,94	0,93

\*Le taux de rendement des titres remboursables en actions est le taux de rendement actuel; le taux de rendement des titres convertibles est le plus élevé parmi le taux de rendement actuel, le taux de rendement à échéance et le taux d'encaissement anticipé.

<sup>^</sup> Le rendement d'une catégorie Morningstar est calculé comme le rendement moyen d'un portefeuille comprenant toutes les séries de tous les fonds de la catégorie, à la fin de chaque mois.

Source : Placements AGF, Morningstar. Ce document n'est pas complet sans les renseignements importants présentés à la fin. Veuillez consulter les définitions des termes, à la fin de la présentation.

## Équipe de gestion des investissements

L'équipe chargée des titres à revenu fixe de Placements AGF est une équipe pluridisciplinaire qui gère des actifs pour le compte de clients institutionnels et de détail. Nous recherchons la valeur ajoutée dans des titres à revenu fixe, en mettant à profit notre expertise de longue date dans les domaines de nos compétences de base. Nous mettons l'accent sur l'affectation stratégique d'actifs dans diverses catégories de titres à revenu fixe et devises. Nous estimons que notre force réside dans notre équipe de spécialistes des titres à revenu fixe mondiaux, qui est prête à saisir les occasions d'investissement potentielles, et que notre méthode rigoureuse, faisant appel à des modèles et à des recherches fondamentales, nous permet de cerner les inefficiences sur les marchés mondiaux de titres à revenu fixe.

## Gestionnaires de portefeuille



### David Stonehouse, MBA, CFA®

Chef des investissements nord-américains et spécialisés et gestionnaire de portefeuille Placements AGF Inc.

- Dans le domaine depuis 1996
- Membre d'AGF depuis 2011



### Jean-Sébastien Nadeau, MBA, CFA®

Gestionnaire de portefeuille Placements AGF Inc.

- Dans le domaine depuis 2012
- Membre d'AGF depuis 2016

## Équipe des investissements/Ressources



### Tom Nakamura, CFA®

Cochef de l'équipe des titres à revenu fixe, Stratégie de devises, et gestionnaire de portefeuille Placements AGF Inc.

- Dans le domaine depuis 1998
- Membre d'AGF depuis 1998



### Daniel Chivu, CIM

Spécialiste des portefeuilles multicatégories Placements AGF Inc.

- Dans le domaine depuis 2016
- Membre d'AGF depuis 2023

## Équipe d'analystes des titres à revenu fixe

### Jie Shi, MFE

Analyste

### Sherry Xu, MBA, CFA®

Analyste des taux de change

## Au sujet de La Société de Gestion AGF Limitée

Fondée en 1957, La Société de Gestion AGF Limitée (AGF) est une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale. Nos sociétés offrent l'excellence en investissant sur les marchés publics et privés, dans le cadre de trois secteurs d'activités : Placements AGF, Partenaires Capital AGF et Patrimoine Privé AGF.

AGF apporte de la discipline selon une approche visant à incorporer des pratiques d'entreprise saines, responsables et durables. Le savoir-faire collectif d'AGF en matière de placement, qui repose sur ses compétences axées sur des activités fondamentales et quantitatives, de même que sur l'investissement privé, se transmet à l'échelle mondiale à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers et leurs clients, jusqu'aux particuliers bien nantis et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.

AGF, dont le siège social est situé à Toronto (Canada), a des bureaux et des équipes de service de l'exploitation et de service à la clientèle sur place en Amérique du Nord et en Europe. AGF offre ses produits et services à plus de 815 000 investisseurs. AGF est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « AGF.B ».

## Au sujet de Placements AGF

AGF Placements AGF représente un groupe de sociétés AGF qui offrent des services de gestion et de conseil relativement à une variété de solutions de placement qui sont gérées par les équipes d'investissement fondamental et quantitatif. Placements AGF Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Société de Gestion AGF Limitée. Elle veille aux services de gestion et de conseil concernant des fonds communs de placement au Canada.

## Renseignements importants

Sauf indication contraire, tous les renseignements sont fournis par Placements AGF Inc. en dollars canadiens, au [date]. Le rendement est présenté après déduction des frais. Les taux de rendement pour les périodes de plus d'un an ont été annualisés.

Des commissions de vente, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être reliés aux fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués sont des rendements composés globaux annuels historiques. Ils comprennent les changements de valeur des titres et le réinvestissement des dividendes ou distributions et ne prennent pas en considération les commissions de vente, les frais de rachat, de placement, d'autres frais ou l'impôt sur le revenu, payables par les porteurs de titres, qui auraient réduit les rendements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur ne se reproduira pas nécessairement.

Le document est présenté à des fins d'information générale et d'éducation. Il ne s'agit pas d'une recommandation concernant un produit, une stratégie ou une décision d'investissement spécifique, ni d'une suggestion de prendre une mesure quelconque ou de s'en abstenir. Le présent document ne vise pas à répondre aux besoins, aux circonstances ou aux objectifs d'un investisseur particulier. Les renseignements contenus dans ce document ne sont pas destinés à servir de conseils en matière fiscale ou juridique. Les investisseurs devraient consulter un conseiller financier ou un fiscaliste avant de prendre des décisions concernant l'investissement, la finance ou l'impôt.

Pour obtenir un résumé des risques associés à un placement dans un fonds AGF donné, veuillez prendre connaissance des risques inhérents énoncés dans le prospectus du fonds en question. Les conditions du marché peuvent changer et avoir des répercussions sur la composition du portefeuille. Placements AGF n'assume aucune responsabilité concernant les décisions d'investissement prises en fonction des renseignements contenus dans le présent document.

Les investissements libellés en monnaies étrangères sont exposés au risque découlant des fluctuations possibles des taux de change, ce qui pourrait entraîner un effet négatif sur la valeur des investissements, le produit de tout rachat, ainsi que sur le revenu et les dividendes afférents. Les investisseurs peuvent ne pas récupérer la totalité de leur investissement d'origine.

Les placements peuvent changer et ne représentent pas tous les titres achetés, vendus ou recommandés pour le portefeuille. Il ne faut pas supposer que les investissements dans les titres indiqués ont été ou seront rentables. Ces investissements ne doivent pas être considérés comme une approbation ou une recommandation de Placements AGF.

Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec le rendement du fonds, le taux de rendement ou le rendement en revenu. Si les distributions sont plus élevées que le rendement du fonds, votre investissement initial diminuera. Les distributions versées dans le cadre des gains en capital réalisés par un fonds, ainsi que les revenus et les dividendes touchés, sont imposables entre les mains de l'investisseur dans l'année où ils sont versés. Le prix de base rajusté sera diminué du montant des remboursements de capital. Si le prix de base rajusté tombe au-dessous de zéro, l'investisseur devra payer l'impôt sur les gains en capital sur le montant au-dessous de zéro.

Le 1er septembre 2019, l'indice de référence du Fonds, l'indice obligataire universel FTSE Canada, a été remplacé par l'indice agrégé Bloomberg – Obligations canadiennes. Cette modification à l'indice de référence a été appliquée à partir de cette date.

## Renseignements importants

« Bloomberg® » de même que l'indice agrégé Bloomberg – Obligations canadiennes sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et de ses sociétés affiliées, y compris l'administrateur de l'indice Bloomberg Index Services Limited (« BISL ») (collectivement, « Bloomberg »). Ces marques ont été concédées sous licence aux fins de certaines utilisations par La Société de Gestion AGF Limitée et ses filiales. Bloomberg n'est pas affiliée à La Société de Gestion AGF Limitée ou à ses filiales et elle ne donne ni approbation, ni appui, ni examen, ni recommandation à l'égard du Fonds de revenu fixe Plus AGF. Bloomberg ne garantit pas la pertinence, l'exactitude ou l'exhaustivité des données ou des renseignements relatifs au Fonds de revenu fixe Plus AGF.

La note FundGrade A+® est utilisée avec la permission de Fundata Canada Inc., tous droits réservés. Les Trophées annuels FundGrade A+® qui distinguent la « crème de la crème » des fonds d'investissement canadiens, sont remis par Fundata Canada Inc. Le calcul de la note FundGrade A+® complémentaire de la notation mensuelle FundGrade, est déterminé à la fin de chaque année civile. Le système de notation FundGrade évalue les fonds en fonction de leur rendement ajusté au risque, mesuré par le ratio de Sharpe, le ratio de Sortino et le ratio d'information. Le résultat pour chaque ratio est calculé individuellement, sur des périodes de 2 à 10 ans. Les résultats sont alors équipondérés en calculant une note mensuelle FundGrade. Les notes FundGrade sont réparties en cinq tranches qui vont de « A » (performance supérieure) à « E » (performance inférieure). Ainsi, 10 % des fonds gagnent la note A, 20 % des fonds obtiennent la note B, 40 % des fonds reçoivent la note C, 20 % des fonds recueillent la note D et 10 % des fonds reçoivent la note E. Tous les fonds éligibles doivent avoir reçu une note mensuelle FundGrade au cours de l'année précédente. La note FundGrade A+® utilise un calcul dans le style de « moyenne pondérée cumulative » (MPC). Les notes mensuelles FundGrade de « A » à « E » reçoivent des notations allant respectivement de 4 à 0. Le résultat moyen d'un fonds détermine son MPC. Tout fonds possédant un MPC supérieur ou égal à 3,5 reçoit la note A+. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web [www.FundGradeAwards.com](http://www.FundGradeAwards.com). Même si Fundata fait de son mieux pour s'assurer de la fiabilité et de la précision des données contenues dans la présente, l'exactitude de ces dernières n'est pas garantie par Fundata. Le Fonds de revenu fixe Plus AGF a remporté un prix dans la catégorie « Revenu fixe canadien » du Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada (CIFSC), parmi 137 fonds. La période d'évaluation de FundGrade A+ a débuté le 31 décembre 2014, pour se terminer le 31 décembre 2024.

© 2025 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations ci-incluses : (1) sont la propriété de Morningstar et/ou de ses fournisseurs de contenu, (2) ne peuvent être reproduites ou distribuées et (3) sont fournies sans garantie quant à leur exactitude, exhaustivité ou à propos. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne seront tenus responsables pour tout dommage ou perte découlant de l'usage de ces informations. Les rendements antérieurs ne garantissent pas les résultats futurs.

L'admissibilité et le maintien de participation au programme de tarifs préférentiels d'AGF requièrent un investissement minimal de la part d'un ménage (il peut s'agir d'un seul investisseur), conformément aux règles suivantes : i) un actif minimal de 100 000 \$ dans un fonds commun de placement admissible, ou ii) un actif minimal de la part d'un ménage de 250 000 \$ dans plusieurs fonds admissibles, en fonction de la valeur comptable ou de la valeur marchande, selon le montant le plus élevé. Toutes les réductions de frais de gestion applicables dans le cadre du programme de tarifs préférentiels sont accordées à la discrétion d'AGF et sont assujetties à un certain nombre de facteurs, y compris la taille et la nature de l'investissement, de même que les frais imputés par le fonds ou la série dont il est question. AGF détermine, à sa discrétion, les séries et les fonds admissibles qui peuvent changer de temps en temps, s'il y a lieu. Les réductions par tranche d'actif s'appliquent seulement aux montants en dollars mis en commun dans chaque tranche.



## Renseignements importants

<sup>MD MC</sup> Le logo « AGF » et toutes les marques associées sont des marques déposées ou des marques de commerce de La Société de Gestion AGF Limitée et sont utilisés aux termes de licences.

Le présent document ne peut être ni reproduit (en totalité ou en partie), ni transmis, ni rendu accessible à quelque personne que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Placements AGF Inc.

Publication: le 12 mai 2025.

## Définition des termes

### Bêta

Mesure de la sensibilité d'un fonds aux variations du marché (représentée par un indice de référence). L'indice de référence possède un bêta de 1,0. Un bêta supérieur (ou inférieur) à 1,0 indique que les rendements antérieurs d'un fonds ont fluctué plus (ou moins) fortement que ceux de l'indice de référence. Par exemple, un bêta de 1,10 indique que le rendement d'un fonds a été de 10 % supérieur à celui de l'indice de référence, en période de hausse du marché, et de 10 % inférieur à celui de cet indice, en période de baisse du marché, alors que tous les autres facteurs restent constants.

### Duration modifiée

Mesure de la sensibilité du cours d'une obligation aux variations des taux d'intérêt. La duration modifiée d'un portefeuille correspond à la moyenne pondérée des durations modifiées des titres pertinents en portefeuille.

### Durée moyenne jusqu'à l'échéance

Durée moyenne restante jusqu'à l'échéance de chaque titre ou de chaque instrument en portefeuille.

### Écart-type

Mesure statistique de l'étendue de dispersion des rendements d'un fonds. Plus les résultats varient, plus l'écart-type est élevé. Lorsqu'un fonds est associé à un écart-type élevé, cela signifie que ses rendements sont largement dispersés pendant une période donnée, ce qui représente une plus grande volatilité, dans une optique historique. L'écart-type ne permet pas de prédire la volatilité future d'un fonds.

### Indicateur de déviation

L'indicateur de déviation représente la variabilité de la valeur ajoutée d'un gestionnaire de fonds. Il sert à mesurer la différence entre les rendements obtenus et ceux de l'indice de référence auxquels ils sont comparés. Il est exprimé comme étant la différence en pourcentage de l'écart-type.

### Moyenne de la qualité de crédit

La moyenne pondérée des cotes de crédit de tous les titres à revenu fixe en portefeuille.

### Profil de risque

Le profil de risque est fondé sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur 10 ans des rendements moyens d'un fonds également sur 10 ans. Le niveau de risque associé à un placement doit être établi conformément à la méthode normalisée de classification du risque de placement des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

### Ratio d'encassement des baisses

Le ratio d'encassement des baisses est calculé au moyen du rendement d'un portefeuille, divisé par le rendement de l'indice de référence, en période de rendement négatif de l'indice. Un ratio d'encassement des baisses inférieur à 100 % est considéré comme étant favorable.

### Ratio d'encassement des hausses

Le ratio d'encassement des hausses est calculé au moyen du rendement d'un portefeuille, divisé par le rendement de l'indice de référence, en période de rendement positif de l'indice. Un ratio d'encassement des hausses supérieur à 100 % est considéré comme étant favorable.

### Ratio de Sharpe

Le ratio de Sharpe montre dans quelle mesure le rendement d'un fonds rémunère l'investisseur pour chaque unité de risque absolu assumé, comme l'indique l'écart-type d'un fonds. Plus le ratio de Sharpe d'un fonds est élevé, meilleur est le rendement rajusté en fonction du risque.

### Ratio des frais de gestion (RFG)

Le ratio des frais de gestion, communément appelé RFG, est une mesure du total des charges (frais et autres coûts) qui sont imputées à un fonds. Ce ratio est exprimé en pourcentage de la valeur liquidative du fonds en question. Aux fins de calcul du RFG, le total des charges annuelles d'un fonds est divisé par la valeur liquidative moyenne de ce fonds, pour une année donnée.

## Définition des termes

### Ratio des frais d'opération

Montant total brut des frais associés à un fonds, divisé par l'actif net moyen de ce fonds.

### Rendement actuel

Revenu annuel (intérêt ou dividende) d'un titre divisé par son cours. Le rendement actuel d'un portefeuille correspond à la moyenne pondérée des rendements actuels des titres pertinents en portefeuille.

### Rendement à l'échéance

Taux de rendement annuel prévu d'une obligation si celle-ci est conservée jusqu'à sa date d'échéance. Le rendement à l'échéance d'un portefeuille correspond à la moyenne pondérée des rendements à l'échéance des titres pertinents en portefeuille.

### Taux de rotation

Le taux de rotation d'un portefeuille correspond au rythme auquel le gestionnaire de portefeuille achète et vend les titres d'un fonds. Le calcul est effectué à partir du minimum de titres achetés ou vendus, divisé par l'actif moyen, au cours d'une période donnée.

### Taux d'encaissement anticipé

Taux de rendement global attendu d'une obligation, si celle-ci est détenue jusqu'à la première date possible d'encaissement anticipé (soit la date à laquelle le détenteur peut revendre l'obligation à l'émetteur).